COMMUNE D'INSCRIPTION : _____

FICHE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

ENFANT

Nom :_____Prénom (s) :_____Sexe : M ☐ F☐
Date de naissance :_____Lieu de naissance : _____
Adresse : _____
Code postal :_____Commune : _____
Classe demandée : Maternelle ☐ CYCLE 2☐ CYCLE 3☐ Niveau : _____

RESPONSABLES LEGAUX

MERE

Nom de jeune fille :_____Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐
Nom marital (nom d'usage) :_____Prénom : _____
Adresse : _____
(si différente de celle de l'élève)
Code postal :_____Commune : _____

Téléphone domicile :_____Téléphone portable : _____
Téléphone travail :_____Numéro de poste : _____
Mel : _____

PERE

Nom :_____Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐
Prénom :_____
Adresse : _____
(si différente de celle de l'élève)
Code postal :_____Commune : _____

Téléphone domicile :_____Téléphone portable : _____
Téléphone travail :_____Numéro de poste : _____
Mel : _____

AUTRE RESPONSABLE LEGAL (personne physique ou morale) Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐

Organisme :_____Personne référente :_____
Fonction :_____Lien avec l'enfant : _____
Adresse :_____

Code postal :_____Commune : _____

Téléphone domicile :_____Téléphone portable :_____
Mel : _____

INFORMATIONS PERISCOLAIRES

(Ce document ne vaut pas inscription à l'accueil périscolaire, prendre contact avec la Caisse des écoles)

Garderie matin : Oui ☐ Non ☐ Garderie soir : Oui ☐ Non ☐

Transport scolaire : Oui ☐ Non ☐ Restaurant scolaire : Oui ☐ Non ☐

Cadre réservé à la mairie de la commune du demandeur

Bon pour inscription, Cachet et Signature

Date : Nom du signataire :

Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les responsables légaux pour :

- ✓ La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)
- ✓ Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la mairie.